



Cahier des charges pour la mission d'accompagnement renforcé du chantier d'insertion « Nature et Mégalithes » du SIAGM

Procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics

Date limite de remise des offres: le 4 janvier 2012 à 12 h

Organisme qui passe le marché:

Collectivité: Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Golfe du Morbihan (SIAGM)
Personne responsable du marché : Monsieur Le Président
Renseignements : Monique Cassé, directrice

Tel : 02 97 62 03 03

Mail : siagm@golfe-morbihan.fr

Web : www.golfe-morbihan.fr

Objet de la consultation:

La présente consultation a pour objet la mission d'accompagnement renforcé dans le parcours professionnel des salariés en Contrat Unique d'Insertion sur le chantier « Nature et Mégalithes » du SIAGM

Le SIAGM est une structure intercommunale qui regroupe 34 communes autour du Golfe du Morbihan. Il accueille des chantiers d'insertion depuis 1995.

En 2012, le SIAGM porte un seul chantier « Nature et Mégalithes » qui est un chantier « Nature et Patrimoine » évoluant vers un chantier d'entretien des abords des monuments mégalithique du territoire du SIAGM. Ce travail est conduit sous le contrôle scientifique du Service Régional de l'Archéologie de la DRAC Bretagne.

Le chantier « Nature et Mégalithes » s'inscrit dans le cadre des différentes lois de lutte contre les exclusions et l'insertion socioprofessionnelle des personnes en difficulté; et cela en cohérence avec la politique de l'emploi de l'Etat et le soutien financier du Conseil Général du Morbihan et des Fonds Structurels Européens.

L'origine de l'action est née d'un constat suivant : il est tout à fait possible de faire coïncider une activité d'insertion avec une activité de développement local. Le support utilisé par le chantier d'insertion « Nature et Mégalithes » est la remise en état du patrimoine bâti, l'entretien et la création de sentiers de randonnées, l'entretien des abords des mégalithes.

L'action permet d'offrir à un public en difficultés, à la fois une reconnaissance sociale et un accompagnement sur le projet socioprofessionnel. Le chantier d'insertion s'inscrit donc dans le plan local d'insertion et est validé chaque année par la commission locale d'insertion de Vannes (conventionnement dans le cadre de l'insertion par l'activité économique CG56/DIRECCTE).

La nature des travaux réalisés sur ces chantiers (interventions sur le patrimoine naturel et culturel des collectivités) doit permettre une insertion socioprofessionnelle d'une partie de la population du territoire.

Mission d'insertion socioprofessionnelle du chantier Nature et Mégalithes:

La mission d'insertion socioprofessionnelle du chantier « Nature et Mégalithes » a pour objectif les points suivants :

- Accueillir des personnes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle dans le cadre de Contrats Unique d'Insertion (C.U.I.).

- Leur permettre de reprendre une activité, un rythme de travail, recréer du lien social par le travail en équipe et leur proposer des travaux mettant en avant des savoir-faire et des savoir-être.

- Permettre à ces personnes de mettre en place un parcours d'insertion avec les différents partenaires des chantiers : CIP du Conseil Général, Conseillers Pôle Emploi, assistants sociaux, éducateurs, centres de formation...

Repérer les difficultés périphériques au champ professionnel qui sont des freins au retour vers l'emploi

- Orienter les personnes vers des partenaires pour essayer de résoudre les difficultés liées aux problèmes de santé, aux conduites addictives, aux difficultés liées au logement, aux problèmes de mobilité, aux situations d'illettrisme, aux correspondances administratives...

Descriptif de l'action d'accompagnement renforcé:

Les objectifs attendus de la mission d'accompagnement renforcé, dans la progression individuelle sont les suivants :

- Bilan et identification des freins, mise en relation et concertation avec les interlocuteurs compétents,

- Responsabilisation des individus dans leur parcours d'accompagnement (formalisation de contrats d'objectifs)

- Remobilisation et valorisation de l'individu (présentation, communication verbale et écrite)

- Acquisition d'une autonomie dans les démarches personnelles et professionnelles

- Exploration de l'environnement professionnel,

- Orientation professionnelle et Construction d'un projet professionnel réaliste ,

- Mise en place, et suivi des évaluations en milieu de travail (1 à 2 par personne)

- Mise en relation avec les organismes de formation, avec les entreprises,

- Préparation à la recherche d'emploi (les outils et méthodes, les entretiens),

- Restitution d'un plan d'actions à l'issue de l'accompagnement

Déroulement de l'action

Il s'agit d'accompagner le groupe de 8 personnes à raison de 3 heures par semaine. Le chantier sera accompagné au siège du SIAGM au 8 boulevard des îles à Vannes.

Suivi et pilotage de l'action

L'organisme retenu s'engage à participer aux différentes réunions liées à l'accompagnement renforcé, à savoir:

- aux groupes d'appui du chantier visant à réaliser des bilans trimestriels individuels.

- au comité de pilotage du chantier pour lequel l'organisme fournira un bilan annuel de la prestation.

- aux entretiens quadripartites entre le salarié, la Chargée d'Insertion Professionnelle, l'encadrant technique du chantier et le référent de l'accompagnement renforcé, qui ont lieu au cinquième mois du contrat de travail des salariés en vue d'un éventuel renouvellement

- à tout entretien jugé nécessaire par l'une des parties.

Résultat attendu

Conformément à la circulaire du 10 décembre 2008, un taux de sorties dynamiques doit être atteint pour l'ensemble des structures de l'insertion par l'activité économique au 31 décembre 2012 et doit être de:

60 % de sorties dynamiques dont 25% de sorties durables.

Chaque fin d'année les taux de sorties suivants devront être atteints:

Résultats à atteindre	Fin 2012
Taux de sorties dynamiques	60 %
Dont sorties durables	25 %

Définition des sorties dynamiques et justificatifs à fournir:

Sorties durables	Sorties vers un emploi de transition	Sorties positives (l'objectif est de combattre les freins à l'emploi *)
CDI à temps complet CDI à temps partiel	CDD d'au moins 6 mois : - à temps complet - à temps partiel	Formation préqualifiante ou qualifiante
CDD d'au moins 6 mois : - à temps complet - à temps partiel	Contrat aidé hors SIAE (sauf CDI : sorties durables)	Embauche dans une SIAE en poste d'insertion
Contrat de travail temporaire d'au moins 6 mois	Contrat de travail temporaire d'au moins 6 mois	Certification (politique des titres RNCP)
Création d'entreprises ou d'activités	Emploi temporaire ou saisonnier de mois de 6 mois	Démarrage procédure VAE : recevabilité du dossier
Fonction publique : stage, titularisation		Retour en formation
		Entrée en ESAT

* SORTIES AVEC IMPACT POSITIF SUR LE RETOUR A L'EMPLOI: sont considérées comme sorties positives les situations ci-dessous décrites, sous réserve que deux d'entre elles soient cumulées par la même personne:

- obtention du permis de conduire (si démonstration du lien avec projet professionnel)
- accès à un logement autonome stable pour personne sans domicile
- obtention de la RQTH

- inscription sur la liste d'attente en entreprise adaptée (EA)
- résolution de problème(s) de santé (si levée frein à l'emploi)
- entrée sur le dispositif « compétences clés»
- résolution de problème de garde d'enfants (si levée frein à l'emploi)
- bénéficiaire de prestation(s) Pôle Emploi

La structure s'engage en outre à rendre compte des motifs des « autres sorties» (décès, retraite, déménagement, maternité, congé parental, " ...)

Suivi des personnes après le chantier

Une enquête par contact téléphonique se fera pour connaître le devenir professionnel des personnes concernées par l'accompagnement sur les différents chantiers à l'échéance de 6 mois après leur sortie.

Réalisation de l'opération et obligation administrative

Une convention précisant les modalités de l'accompagnement renforcé devra être établie entre l'organisme en charge de l'accompagnement renforcé et le SIAGM pour une durée d'un an.

Formalisation de la proposition

Les candidats intéressés par cette prestation feront parvenir au siège du SIAGM au plus tard le 4 janvier 2012 à 12 heures par courrier postal, un dossier comprenant:

- Leurs références dans des prestations similaires
- Leurs compétences et les moyens dont ils disposent
- Les outils qu'ils entendent mettre en œuvre pour cette prestation
- Leurs propositions de critères d'évaluation de la réussite de cette mission
- Le coût de cette prestation

Modalités de paiement

Le paiement se fera par mandat administratif sur présentation d'une facture.

Délai de validité de l'offre

60 jours

Les critères d'attribution

60% valeur technique de l'offre (compétences techniques, respect et adéquation au cahier des charges)

40% le prix

Conditions de remise des offres

Les candidats ont la possibilité de remettre ou envoyer une offre papier. Les offres seront remises sous pli cacheté contenant une seule enveloppe conformément au nouveau Code des Marchés Publics. L'enveloppe extérieure devra indiquer l'objet de la consultation, à savoir :

<p>SIAGM 8 boulevard des îles 56 000 Vannes MAPA Offre pour la Mission d'accompagnement des chantiers d'insertion « NE PAS OUVRIR avant la séance d'ouverture des plis»</p>

L'enveloppe intérieure devra indiquer les mentions suivantes:
Offre pour:

<p>MAPA pour la Mission d'accompagnement des chantiers d'insertion Candidat :</p>

Les offres devront être adressées par pli recommandé avec avis de réception postal à l'adresse ci-dessus ou remises contre récépissé à l'adresse suivante:

SIAGM
8 boulevard des îles
56 000 Vannes

Les offres doivent parvenir à destination avant le 4 janvier 2012 à 12h00.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

A , le
Signature précédée de « bon pour accord» et cachet de l'entreprise

A Vannes, le Le pouvoir adjudicataire,